



**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil  
à l'appui  
d'un projet de décret portant octroi d'un crédit  
d'engagement de 2'080'000 francs pour la migration  
technique progressive des antennes du réseau de secours  
Polycom entre 2016 et 2020**

(Du 14 septembre 2016)

---

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

## **RÉSUMÉ**

*Selon l'ordonnance fédérale du 18 août 2010 sur l'alarme (RS 520.12), Polycom est le réseau radio national de sécurité utilisé quotidiennement, principalement par la police, le Corps des gardes-frontière (Cgfr), les services sanitaires et de sauvetage, la protection de la population et l'armée.*

*L'infrastructure neuchâteloise, une des premières en Suisse, a été mise en service en 2002 pour et grâce à Expo02. Actuellement, il y a environ 1'300 terminaux radios dans le canton. Polycom est l'outil de communication sur lequel les organisations de secours et de protection de la population s'appuient au quotidien pour leurs engagements et en cas de catastrophe et/ou défaillance des fournisseurs télécom traditionnels.*

*Ce système devra être impérativement modernisé entre 2016 et 2020 par l'introduction de nouvelles technologies ou par l'adaptation du système par du matériel récent. Le montant total prévu afin d'effectuer ces transformations s'élève à 2'080'000 francs.*

## **1. CONTEXTE**

Les installations du réseau radio des services de secours Polycom de notre canton nécessitent une grande mise à jour pour rester en conformité avec les normes nationales édictées par l'OFPP et pour éviter une obsolescence qui mettrait en péril le fonctionnement de la communication des services d'urgence de notre canton.

Cette révision est rendue nécessaire par l'âge de nos installations qui, après 16 ans d'utilisation, arriveront en fin de vie en 2018. La technologie ne sera plus maintenue et doit impérativement être remplacée pour assurer la continuité de ce système.

L'OFPP a détaillé, dans un courrier adressé le 24 décembre 2015 aux membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP), les travaux à venir pour le maintien de la valeur du réseau radio national de

sécurité Polycom. Ceci nécessitera une adaptation du réseau d'interconnexion (Backbone) cantonal avec les différents partenaires. Le concept OFPP doit encore être clarifié. La police neuchâteloise s'appuiera sur le SIEN pour établir et réaliser la structure appropriée.

Les investissements cantonaux et de la confédération doivent être liés, afin de maintenir le système fonctionnel. Cette adaptation, planifiée entre 2018-2025 par la confédération, est une mise à jour technologique essentielle au bon fonctionnement futur de ce système. Des adaptations énergétiques et réseau sont également prévues dès 2016 dans le cadre du projet Suisse Blackout.

A noter que ce projet d'amélioration des infrastructures est tout à fait complémentaire à l'investissement effectué sur les années 2010 à 2012, basé sur le rapport 10.052 du 30 août 2010 et présenté au Grand Conseil lors de la session de janvier 2011, qui concernait l'achat de nouveaux terminaux Polycom.

## **2. EXPOSÉ DES FAITS**

Tous les cantons suisses ayant installé leurs réseaux progressivement sur ce système jusqu'en 2015, Polycom est devenu le réseau radio national des autorités et des organisations chargées du sauvetage et de la sécurité (polices, pompiers, Cgfr, services techniques et sanitaires, sauvetage, protection civile et armée).

En ce qui concerne le canton de Neuchâtel, l'OFPP, qui coordonne l'administration et l'entretien du système, a requis pour les années 2018 à 2019 un budget de 250'000 francs par station pour la migration vers le système mis aux nouvelles normes des vingt stations-relais, quatre d'entre elles étant des « switchs » installées sur notre territoire. Huit stations sont entretenues par la police neuchâteloise (PONE), le solde étant à la charge du Cgfr.

Cette révision est nécessaire puisque la technologie équipant les huit stations sera abandonnée, après dix-huit ans de vie. La disponibilité des pièces de rechange, des interventions spécialisées et du réseau lui-même en cas d'avarie majeure ne seront pas garanties au-delà de l'année 2020.

Les nouveaux équipements ont une durée de vie prévue jusqu'en 2030 et permettront de maintenir à niveau ce système jugé performant par l'ensemble des partenaires helvétiques et neuchâtelois pour la transmission de la voix.

Il convient d'ajouter à cette mise aux normes, la migration, pour certaines installations du lien réseau vers la technologie IP, apparue et généralisée depuis l'installation des premières stations, qui devrait être intégrée à ces travaux, pour ne pas rendre les nouvelles stations trop rapidement obsolètes. Ce développement concerne les liaisons « Backbone » entre les stations-relais et permet de les adapter à la technologie actuelle en ajoutant de la redondance réseau. La modernisation du système de gestion d'accès et la préparation des infrastructures techniques sont incluses dans ce projet. S'ajoute à ce projet l'adaptation de l'antenne de l'Etablissement d'exécution des peines (EEP) Bellevue à Gorgier, en 2016, rendue nécessaire suite aux travaux réalisés. Cette migration a un coût actuellement budgété de 50'000 francs en 2016 et 30'000 francs en 2017, soit un total de 80'000 francs.

Ces révisions du système de secours représentent les investissements suivants, selon le rapport de l'OFPP :

| <b>Année</b> | <b>Montant<br/>(en francs)</b> | <b>Tâche</b>   |
|--------------|--------------------------------|--|
| 2016         | 50'000                         | Modernisation réseau IP / accès / câblage / électricité / Gorgier                |
| 2017         | 30'000                         | Modernisation réseau IP / keymile / câblage / électricité                        |
| 2018         | 500'000                        | Adaptation Backbone IP (réseau) selon recommandation OFPP                        |
| 2019         | 1'000'000                      | Acquisition et intégration Polycom selon recommandation OFPP                     |
| 2020         | 500'000                        | Continuation de l'acquisition et l'intégration Polycom selon recommandation OFPP |
|              | 2'080'000                      | TOTAL  |

A noter que ce budget comprend uniquement les travaux relatifs aux stations appartenant au canton de Neuchâtel. Le projet devra être coordonné avec le Corps des gardes-frontière (Cgfr) pour les autres stations présentes sur le territoire neuchâtelois.

Au niveau Suisse, il est prévu une migration jusqu'en 2025 de l'ensemble du réseau Polycom.

### **3. CALENDRIER DES TRAVAUX**

#### **2016-2017 :**

Il conviendra de réaliser les travaux nécessaires pour la gestion des accès et l'adaptation du réseau (redondance) ainsi que le câblage et l'électricité. Il s'agira également de procéder à l'adaptation de la station de Gorgier rendue nécessaire suite aux travaux réalisés.

#### **2018-2020 :**

Le projet comprend les adaptations réseau et la modification technologique des stations de base Polycom selon les décisions qui seront prises par l'OFPP. Entre 2019 et 2020, les anciens systèmes cohabiteront avec les nouveaux systèmes.

### **4. INCIDENCES FINANCIÈRES**

Selon l'OFPP le canton ne doit financer que les travaux en lien avec les stations qui lui appartiennent. Les frais en lien avec l'adaptation des stations Cgfr sont à la charge de ce dernier alors que la modification de l'infrastructure centrale est gérée et financée par l'OFPP. Selon l'OFPP le budget de 250'000 francs comprend toutes les adaptations nécessaires par station.

La révision et la mise à jour des huit stations-relais du réseau de sécurité Polycom par le canton nécessite une dépense de 2'080'000 de francs d'ici 2020 dans le compte des investissements. Ces dépenses doivent être réparties selon le tableau ci-dessous, pour respecter les consignes adressées par l'OFPP aux membres de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP).

S'agissant de l'impact sur le compte de fonctionnement, un amortissement de 10'000 francs en 2017 croissant à 316'000 francs dès 2020, ainsi que des frais d'entretien et d'exploitation supplémentaires de 85'000 francs, pour la période de 2019 à 2021, sont à prévoir afin de maintenir les deux systèmes en parallèle le temps de la finalisation du projet. Ensuite, les frais d'exploitation, actuellement de l'ordre de 200'000 francs, resteront au même niveau après le changement d'installation.

| <b>Incidences financières liées à l'ouverture d'un nouveau crédit d'engagement</b><br>(en francs) | <b>2016</b>   | <b>2017</b>   | <b>2018</b>    | <b>2019</b>      | <b>2020</b>    |
|---|---------------|---------------|----------------|------------------|----------------|
| <b>Compte des investissements :</b>   |               |               |                |                  |                |
| Dépenses (tranches annuelles)   | 50'000        | 30'000        | 500'000        | 1'000'000        | 500'000        |
| - Recettes  | 0             | 0             | 0              | 0                | 0              |
| <b>[1] Dépenses nettes</b>  | <b>50'000</b> | <b>30'000</b> | <b>500'000</b> | <b>1'000'000</b> | <b>500'000</b> |
| <b>Compte de fonctionnement :</b>   |               |               |                |                  |                |
| Amortissements (5 années) *   |               | 10'000        | 16'000         | 116'000          | 316'000        |
| Frais d'entretien (forfait) **  |               |               |                | 75'000           | 75'000         |
| Frais d'exploitation (forfait) ***  |               |               |                | 10'000           | 10'000         |
| - Revenus liés  | 0             | 0             | 0              | 0                | 0              |
| <b>[2] Total charges nettes</b>   | <b>0</b>      | <b>10'000</b> | <b>16'000</b>  | <b>201'000</b>   | <b>401'000</b> |
| <b>Compte de financement :</b>  |               |               |                |                  |                |
| <b>[3] Solde ([1] + [2] – amortissement)</b>  | <b>50'000</b> | <b>30'000</b> | <b>500'000</b> | <b>1'085'000</b> | <b>585'000</b> |

\* Amortissement de CHF 10'000 croissant à CHF 316'000 en 2020

\*\* Entretien supplémentaire de CHF 75'000 de 2019 à 2021

\*\*\* Assurance supplémentaire de CHF 10'000 de 2019 à 2021

Concernant les changements d'infrastructure Polycom, une procédure marché publics ne sera pas nécessaire. En effet, l'OFPP a signé une convention avec le fournisseur ATOS le 21 décembre 2015 concernant l'évolution de ces infrastructures. Ceci afin de garantir les capacités requises auprès du fournisseur et de ses sous-traitants et de fixer le cadre financier. Néanmoins, l'adaptation du réseau Backbone cantonal, le suivi de projet, la spécificité de migration de certains sites hors du cadre négocié pourraient faire l'objet de procédures marché publics,

## 5. VOTE DU GRAND CONSEIL

L'adoption du projet de décret qui vous est soumis n'implique pas de dépense unique nouvelle de plus de 7'000'000 francs (art. 36 al. 1 let. a de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014), de sorte que son adoption est soumise à la majorité simple des votants (art. 309 de la loi d'organisation du Grand Conseil (OGC), du 30 octobre 2012).

## 6. CONCLUSION

Au vu des explications fournies dans le présent rapport, nous sollicitons l'octroi d'un crédit d'engagement de 2'080'000 francs pour la migration technique progressive des antennes du réseau de secours Polycom entre 2016 et 2020.

Nous vous proposons, dès lors, de prendre en considération le présent rapport et d'adopter le décret ci-après.

Veillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 14 septembre 2016

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
J.-N. KARAKASH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND

---

**Décret**  
**portant octroi d'un crédit d'engagement de 2'080'000 francs pour**  
**la migration technique progressive des antennes du réseau de**  
**secours Polycom entre 2016 et 2020**

---

*Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,*  
sur la proposition du Conseil d'État, du 14 septembre 2016,  
*décède :*

**Article premier** Un crédit d'engagement de 2'080'000 francs est accordé au Conseil d'État pour financer la migration technique progressive des antennes du réseau de secours Polycom entre 2016 et 2020.

**Art. 2** Le Conseil d'État est autorisé à se procurer, éventuellement par voie de l'emprunt, les moyens nécessaires à l'exécution du présent décret.

**Art. 3** Les dépenses seront portées au compte des investissements du Département de la justice, de la sécurité et de la culture sous l'intitulé « Evolution du système Polycom ».

**Art. 4** Le crédit sera amorti conformément aux dispositions du règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'État et des communes du 20 août 2014.

**Art. 5** <sup>1</sup>Le présent décret sera soumis au référendum facultatif.

<sup>2</sup>Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil :

*Le président,*

*La secrétaire générale,*